

Le télétravail, mode d'organisation adapté en période de confinement



La DRHFPNC, et en particulier, Audrey Charbonnel, chef du service Accompagnement à l'innovation et au développement RH, accompagne la mise en place du télétravail pour protéger les agents publics en période de confinement.

Le télétravail est le mode de travail privilégié en période de confinement, au sein de la collectivité. Il est pratiqué par environ 38% des agents soit près de 600 agents.

Cette forme de travail à domicile bouleverse l'organisation de l'exercice classique de l'activité professionnelle, d'autant plus dans un contexte de confinement voire d'isolement.

La DRHFPNC a souhaité mettre toutes les chances de son côté pour réussir cette organisation. Elle propose divers outils pour que les agents publics puissent travailler en toute sérénité et de façon efficace notamment en termes d'organisation et de relations avec le manager et l'équipe.

Outre les conseils pour l'aménagement de son cocon professionnel à domicile, des fiches outils sont mises à disposition ainsi qu'un guide du télétravailleur.

Des formations en ligne sont également proposées.

En effet, les outils collaboratifs et numériques sont essentiels dans ce cadre. Les maîtriser requiert pour certains des formations ou des conseils pour les utiliser au mieux.

En cas de besoin, la DRHFPNC reste à l'écoute et apporte des réponses adaptées pour accompagner au mieux le télétravail.